

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 6 MARS, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 1

### Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui couvrira dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonnez-vous et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an!

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir faire tout en leur pouvoir pour mettre à exécution ses vues bienfaisantes.

Québec, 20 Février, 1850.

**L'Ordre Social.**—Nous expédions dans notre numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes amis des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, où que ce journal doit paraître sous peu.

### L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 6 MARS 1850.

Les journaux de Montréal reçus ce matin ne contiennent rien de bien important.

### NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

**MONTRÉAL, 4 Mars.**—Aujourd'hui est commencé les élections municipales. Tout s'est passé paisiblement jusqu'à 3 heures, où une émeute a eu lieu sur la Place d'Armes. Des coups de feu ont été tirés entre les émeutiers. L'hôtel Compain, et le magasin de chapeaux de M. Ashton ont été attaqués, et plusieurs vitres y ont été cassées. Vers 4 heures, les troupes ont rétabli l'ordre.

M. l'Abbé Fortin, chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, est mort le deux du courant. Il appartenait à l'association d'une messe et à la caisse ecclésiastique de Saint Michel.

### Patronage du Gouvernement dans les Etats-Unis.

Situations.	Dépenses.
Distric de Columbia, 166 places,	\$186,400
Etat de Pensylvanie, 109 "	162,100
" de Virginie, 82 "	111,300
" de New-York, 58 "	90,550
" de Maryland, 56 "	70,750
" Kentucky, 48 "	48,600

(New-York Advertiser.)

Dans ce tableau on n'a compris que les Etats qui ont le plus haut montant à payer pour offices publics dont le gouvernement dispose comme il l'entend. Dans chacun des autres Etats de l'Union, le gouvernement exerce aussi une influence considérable par les offices dont il dispose.

### Réduction dans les prix du Gaz.

Nous apprenons qu'un grand nombre de citoyens de Québec sont sur le point d'entrer en arrangement avec M. Turnis, de Montréal, pour l'établissement d'une nou-

velle compagnie d'éclairage par le Gaz, à moins que la compagnie existante ne consente à réduire ses prix qui sont vraiment exorbitants.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre particulière que nous recevons d'un ami de Ste. Brooke:

"Vous avez vu les journaux du parti annexioniste, se vanter d'être les maîtres du comté de Sherbrooke, mais ici comme ailleurs ces messieurs ont compté sans leur hôte; non seulement les connexionnistes sont nombreux, mais ils ont toutes les chances de succès, et il est tout probable que les annexionistes vont éprouver une défaite, dans ce qu'ils appellent leur *Strong hold* en dépit de toutes leurs fanfaronnades. Il est inutile de vous dire que tous les Canadiens français sont en faveur de la connexion Britannique."

**Anniversaire.**—Les citoyens français domiciliés à New-York et dans les environs ont célébré par un banquet le second anniversaire de la République française. La soirée a été joyeuse et toute patriotique. Parmi les convives se trouvaient plusieurs des derniers réfugiés hongrois; mais la convive qui attirait tous les regards était mademoiselle Apollonia Jagello, héroïne polonaise, qui a figuré dans la dernière révolution de Hongrie. Nous remarquons parmi les santés, un toast porté au Canada par un capitaine des gardes Lafayette et qui créa une certaine émotion. Notre compatriote, M. Robillard y répondit en quelques mots.

**INCENDIE.**—Un incendie désastreux a encore eu lieu dans la rue St-Paul, lundi soir. Les magasins de M. J. B. Gadbois, de M. H. Lavolette et de M. R. St-Jean ont été détruits par l'élément destructeur. La maison appartenait à M. P. Valois de la Pointe Claire, et était assurée pour £500.

Les effets de M. Gadbois étaient assurés pour £750; ceux de M. Lavolette pour £400. Les Marchandises de M. St-Jean n'étaient pas assurées et ont été, en grande partie sauvées.—Feuilleton de l'Avenir.

### FRANCE.

PARIS, 5 février,

On lit ce soir dans la Patrie.

### TROUBLES DU QUARTIER SAINT MARTIN.

Quatre heures et demie du soir.—Un certain mouvement s'est produit dans le quartier du marché Saint-Martin, à l'occasion d'un *arbre de la liberté* que quelques ouvriers avaient enrubanné de rubans rouges, et surmonté d'un drapeau neuf et d'une tête de république avec un bonnet phrygien.

Plusieurs collisions ont eu lieu entre les individus qui entouraient cet arbre et les sergents de ville qui s'occupaient de rétablir la circulation. L'un de ces derniers, frappé grièvement a fait usage de son épée et a blessé son agresseur, qui a été transporté sur une civière à l'hôpital Saint-Louis.

Cinq heures.—Le général Lamoricière qui se trouvait sur les lieux, a été poussé par la foule qui encombraient ce moment la rue, et a couru de grands dangers. On criait: Mort à l'aristo! et on l'a forcé de crier: Vive la République!

Le général n'a échappé à ces dangers que par l'énergie de deux jeunes gens qui se sont dévoués et l'ont accompagné jusqu'au salon de lecture du boulevard Saint-Denis, où M. de Lamoricière a trouvé un abri.

Cinq heures trois quarts.—M. le général de Lamoricière entre à l'instant dans la salle des séances. La séance est suspendue. Le général est aussitôt entouré, dans la salle du Casier, par tous les représentants. Nous remarquons M. Charles Lagrange (le montagnard) qui le presse dans ses bras.

Le général raconte tous les détails de son aventure, dont les principaux avaient été déjà rapportés par M. Belling de Lan-castel; il s'est réfugié dans un cabinet littéraire, d'où il a pénétré dans le manège

Pellier, en sautant, d'un étage, par la fenêtre.

Une foule bruyante le serait de près il est parvenu à cheval jusqu'à la barrière; de là il est venu, sans chapeau, à la Chambre.

C'est fortuitement que le général s'est trouvé au milieu des rassemblements. Les sergents de ville ont été seuls, pendant plusieurs heures, pour dissiper les émeutiers. La troupe n'est arrivée qu'à la fin. Le régiment de dragons caserné quai d'Orsay vient de monter à cheval.

M. le vice-président Baroche vient de recevoir une note qu'il communique à plusieurs membres, et de laquelle il résulte que les sergents de ville dissipent les attroupements.

Deux sergents de ville sont grièvement blessés.

M. Victor Foucher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient fort compactes, a été entouré par des individus en blouse, qui l'ont interpellé et tiré en tous sens. M. Foucher est venu ensuite au Palais-Législatif.

C'est dans la rue Aumaire qu'un sergent de ville, frappé par un individu en blouse d'un coup de marteau, a tiré son épée et la lui a passée à travers le corps.

Voici de nouveaux détails que nous recevons sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu rue Nationale-Saint Martin, détails qu'on peut considérer comme authentiques et qui font voir que ces scènes n'ont été que le résultat d'un regrettable malentendu.

Un tombereau de pavés avait été déposé ce matin au pied de l'arbre de la liberté qui s'élève sur la place Nationale-Saint Martin, pour des réparations urgentes à la voie publique. Quelques individus ont attribué à l'administration l'intention d'abattre cet arbre et de faire servir ces pavés à recouvrir l'emplacement qu'il occupait, tandis que l'administration n'avait aucunement l'intention d'abattre, en effet, cet arbre.

De ce moment un rassemblement s'est formé, et est devenu de plus en plus compacte.

Des sergents de ville s'étant présentés pour rétablir la circulation, l'un d'eux a été pris par la foule et frappé avec une hache. Un de ses camarades est venu à son secours l'épée à la main et a blessé un des agresseurs, qui a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Une escouade de sergents de ville a dissipé la foule, qui fut rejetée dans les petites rues environnantes.

Au surplus, cette agitation a été toute locale, et ne s'est point communiquée aux autres quartiers.

A l'heure où nous écrivons, quelques troupes se dirigent sur le lieu du désordre afin de maintenir la tranquillité.

Nous ne saurions trop engager les bons citoyens à ne pas contribuer, par leur curiosité, à gêner l'action de la force publique.

### On lit dans l'Evénement:

"Une réunion des rédacteurs des journaux indépendants doit avoir lieu dans la soirée."

"Mais l'heure presse, et l'on nous communique le texte de la déclaration qui va être proposée, en nous priant de l'insérer:"

"Les ennemis de la liberté seuls peuvent vouloir une émeute."

"Pas d'émeute."

"Dans toute émeute c'est la liberté elle-même qui perd son sang."

"N'opposez que le silence aux actes d'un pouvoir intelligent."

"Les arbres de la liberté tombent."

"Laissez-les tomber, ayez ce courage, cette raison, cette générosité, cette patience."

"Il est un sentiment qu'on n'arrachera pas de nos cœurs, qu'on ne détruira pas dans ce pays, l'amour de la liberté."

"Les élections vont venir; que le scrutin prochain soit votre seule et d'autant plus puissante protestation."

ments assez considérables stationnaient dans les rues St. Denis et St. Martin, à partir de la rue Rambuteau. Ces rassemblements allaient grossissant en montant vers le Conservatoire des Arts-et-Métiers et le boulevard. La ligne des boulevards était encombrée de curieux. Une colonne de douze à quinze cents hommes, la plupart en blouse, s'est dirigé vers dix heures du côté de la Bastille, d'où l'on assure qu'elle a été dispersée dans le faubourg Saint Antoine.

A onze heures, les groupes de curieux se dissipent, et l'on n'aperçoit plus, entre les Portes Saint Denis et Saint Martin, que de fortes escouades de sergents de ville. Des patrouilles nombreuses parcourent la ligne des boulevards et les rues de la capitale.

A minuit, les émeutiers paraissent s'être retirés sur tous les points.

### Grande assemblée du Comté de Dorchester.

A une assemblée des délégués des différentes paroisses du comté de Dorchester, tenue en la salle publique du presbytère de St. Isidore, le 7 février courant (1850), à 11 heures A. M., laquelle assistait un nombreux concours de cultivateurs et autres personnes respectables du comté, la dite assemblée tenue pour agiter la question seigneuriale et s'occuper d'autres affaires importantes pour ce comté,

Le lieutenant-colonel Etienne Dalairé fut appelé à la présidence, Siméon Oiseau éer. maire de la seconde division de ce comté, à la vice-présidence; Joseph N. Chassé, éer. notaire de Ste. Marie de la Beauce, fut prié d'agir comme secrétaire; et Paul Latouche, éer. notaire de St. Henri, comme assistant-secrétaire.

Le président expliqua le but de l'Assemblée, et invita F. Lemieux, éer. représentant le sus dit comté en Parlement, à lui succéder.

M. Lemieux, qui avait été invité de se rendre à cette assemblée, parla au long sur les abus occasionnés par le présent système de la tenure seigneuriale; et a promis, sur la demande qui lui en fut faite par l'assemblée, de s'en occuper et de convoquer, au plus tôt possible, une assemblée du district de Québec; au sujet de la dite tenure.

Le secrétaire donna lecture du projet de loi déclaratoire, adopté par le comté de Montréal, sur la dite tenure, et les résolutions suivantes, ainsi que le projet de commutation soumis par M. le Dr. Davignon, furent proposées et adoptées comme suit:

### TENURE SEIGNEURIALE.

Proposé par F. M. Guay, écuver, notaire de la Pointe-Levy, et régistreur, secondé par J. G. G. Miville de Chêne, écuver, M. D. de St. Henri.

Que les habitants de ce comté persistent à demander la réduction des rentes seigneuriales, et ensuite l'abolition de la tenure seigneuriale, et qu'un des excellents moyens de les obtenir se trouve amplement indiqué dans le projet de loi déclaratoire et le projet de commutation du Docteur Davignon, soumis à la conviction sur la dite tenure, tenu à Montréal le 23 octobre dernier, qu'il approuve; et prie la législature de définir quels sont les droits et réserves auxquels les seigneurs peuvent prétendre par la loi et les usages du pays avant la conquête; que les habitants de ce comté persistent dans les résolutions passées à l'assemblée tenue au dit lieu de St. Isidore, le 4 janvier 1849, pour ce qui a rapport à la tenure seigneuriale; et que le droit de retrait soit modifié de manière à ce que le seigneur ne puisse l'exercer que dans le cas où il serait prouvé qu'il y a eu fraude de la part du censitaire, soit directement ou indirectement; pourvu toujours que le seigneur ne puisse, en aucune manière, exercer ce droit de retrait lorsqu'il s'agira de vente publique et légale.

Agréé unanimement. Proposé par le capitaine J. D. Baillieu, de la Pointe-Levy, secondé par le capt. Edouard Lagueur juge de paix, de St. Jean Chrysostôme, Que les habitants de ce comté invitent

Agréé unanimement. Proposé par le capitaine J. D. Baillieu, de la Pointe-Levy, secondé par le capt. Edouard Lagueur juge de paix, de St. Jean Chrysostôme, Que les habitants de ce comté invitent

à convoquer immédiatement une assemblée du district de Québec, afin que les habitants de ce district aient occasion de se procurer sur la question seigneuriale comme suit: d'abord sur le dit projet de loi déclaratoire, et ensuite adopter les moyens de commutation convenables; et le prie de vouloir bien se rappeler que pareille invitation lui fut faite à l'Assemblée des trois grands comtés de Chambly, Rouville et Huntingdon.

Agréé unanimement. Proposé par M. le docteur de Chêne, secondé par M. Trachy, éer. conseiller de Ste-Marguerite;

Que cette assemblée est d'opinion qu'un bon moyen d'étouffer le mouvement annexioniste, de conserver cette importante colonie sous le drapeau britannique et de mettre fin aux plaintes nombreuses occasionnées par le système actuel de la tenure seigneuriale, serait que tous les députés au parlement provincial fissent leur possible pour obtenir au plus tôt la passation du susdit projet de loi déclaratoire et ensuite telle loi de commutation qui se trouverait rencontrer le plus l'approbation et le désir des censitaires.

Agréé unanimement. Proposé par M. le major Bazile Demers de St-Nicolas, secondé par M. Charles Bourget de la Pointe-Levy, senior;

Que cette assemblée a appris avec plaisir les démarches prises par la convention de Montréal, concernant la tenure seigneuriale, et qu'elle espère qu'elle coopérera avec cette assemblée à obtenir le redressement des abus et des griefs dont elle se plaint depuis longtemps.

Agréé unanimement. BUREAU D'ENREGISTREMENT.

Proposé par le capitaine Pierre Binet, de Ste. Marie, secondé par M. le capitaine Jean Samson, de St. Elzbar;

Que cette assemblée est d'opinion aujourd'hui plus que jamais que la loi qui établit les bureaux d'enregistrement en le ci-devant Bas-Canada, est vague, incertaine et contradictoire; qu'il est de nécessité urgente que cette dite loi soit, sinon rapplée, du moins amendé de manière à la rendre claire, intelligible et moins dispendieuse.

Agréé unanimement. Proposé par Jean Baptiste Boucher, écuver conseiller de St. Bernard, secondé par Pierre Gauvreau, écuver, de St. Henri;

Que cette assemblée est d'opinion que les frais d'enregistrement sont trop élevés, et que s'il s'est trouvé nécessaire de laisser la dite loi d'enregistrement en force, en l'amendant, entre autres amendements nécessaires à y faire, serait de régler que toutes personnes exerçant une profession libérale cessent le droit de faire, elles-mêmes et gratuitement, toutes et telles recherches dans tous les livres et registres des dits bureaux d'enregistrement, ou au moins de diminuer le montant à payer au régistrateurs pour les sus-dites recherches.

Agréé unanimement. Proposé par Louis Vallières, écuver, conseiller de St. Henri, secondé par Benjamin Gagnon, écuver, conseiller de St. Nicolas;

Que dans l'intérêt public cette assemblée est d'opinion que les régistrateurs de la province du ci-devant Bas-Canada soient obligés de faire construire des volumes pour y déposer les nombreux papiers, livres et registres qui leur sont confiés, et par là les soustraire aux proies des flammes.

Agréé unanimement. COURS DE COMMISSAIRES.

Proposé par M. François Hamanne, marchand de St-Elzbar, secondé par Pierre Paquet, éer., juge de paix et commissaire, de St.-Grégoire;

Que cette assemblée approuve le système actuel des cours de circuit, en cette province, le déclare avantageux et suffisant, et demande que la loi qui établit les cours de commissaires soit abolie, en ce qu'elle donne lieu à de nombreuses poursuites inutiles et vexatoires.

Agréé unanimement. JURÉS. Proposé par M. Henri Jobin, de Ste.-Marie, secondé par M. François Parant, de St.-Bernard;

Que cette assemblée est d'opinion que les jurés, dans les affaires criminelles, devraient être indemnisés de manière à pouvoir payer leurs dépenses, durant le temps qu'ils sont obligés de siéger à la cour, ainsi que les frais qu'ils encourrent pour s'y rendre et en revenir.

Agréé unanimement.

ÉDUCATION.

Proposé par M. le major Joseph Samson, de la Pointe-Lévy, secondé par François Samson, écuyer, conseiller de St.-Elzéar ;

Que toutes les cotisations forcées, soient abolies, et que l'on devrait répandre et propager l'éducation en ce pays par des moyens volontaires seulement.

Proposé en amendement par Jean-Baptiste Carrier, écuyer, juge de paix de St.-Henri, secondé par Pierre Paquet, écuyer, juge de paix de St.-George ;

Que la loi d'éducation soit continuée telle qu'elle est établie ou existe aujourd'hui, et qu'un délai de quatre ou six mois soit accordé aux arrondissements de chaque municipalité, afin de procurer aux gens l'avantage de se cotiser volontairement.

La proposition en amendement est mise aux voix comme suit :

Pour : MM. Charles Bourget, Dr. de Chêne, Paul Latouche, Pierre Gauvreau, Hospice Marceau, Jean-Baptiste Carrier, Louis Vallières, capt. Roberge, Benjamin Gagnon et Pierre Paquet—10.

Contre : MM. F. M. Guay, Ambroise Pagot, major Samson, François Aubert, capt. Lagueux, Louis Gagné, François Nadeau, François-Xavier Beaudouin, Jean Bouffard, Olivier Goulet, Gabriel Boutin, Olivier Bégin, Joseph Campagna, Jean Bussières, major Demers, Abraham Dion, Jean-Baptiste Charland, Jean Boucher, capt. Marceau, François Parant, capt. Réaume, Jean Lacasse, capitaine Binet, Louis Vachon, Charles Blodeau, Henri Jobin, Jean Fontaine, capt. Samson, François Samson, Jean-Baptiste Derouin, Thomas Huppé, Léon Giguère, capt. Plante, Laurent Gagnon, Jacques Adam, Pierre Nichol, Daniel Trachy, F.-X. Dumont, Jean-Bte. Lacasse, André Lagrange, Antoine Fecteau, Louis Poulm, Augustin Vachon, capt. Joseph Cloutier, Séraphin Cloutier, Joseph Nadeau, S. Robrique, François Quirion, Jean-Bte. Bourque, et Frs. Robrique—50.

APPROBATION, ETC.

Proposé par M. Olivier Bégin de St.-Isidore, secondé par M. Jean-Bte. Derouin, de St.-Elzéar ;

Que cette assemblée approuve fortement la détermination prise par le gouvernement de Sa Majesté en cette province de transporter son siège de Montréal à Toronto et à Québec, alternativement, à raison des incendies, troubles et émeutes dont cette première ville a été le théâtre l'an dernier, puisqu'elle aura pour effet de rendre à Québec, l'ancienne capitale des Canadas, toute l'importance qu'on lui avait si injustement enlevée.

Agréé unanimement.

Proposé par M. Léon Giguère, de St.-Elzéar, secondé par Séraphin Cloutier, écuyer, conseiller de St.-Joseph ;

Que les habitants de ce comté approuvent la conduite parlementaire de leur digne membre, F. Lemieux, écuyer, durant et depuis la réunion des chambres, et le remercient de son assistance à cette assemblée.

Agréé unanimement.

Proposé par Hospice Marceau, écuyer, juge de paix de St.-Henri, secondé par Louis Vallières, écuyer, conseiller du même lieu.

Que le Canadien soit prié de publier les procédés ci-dessus, et que les autres journaux du pays soient priés de les reproduire.

Agréé unanimement.

Sur motion de M. Benjamin Gagnon, secondé par M. Thomas Hupé, de St.-Elzéar ;

Des remerciements furent votés aux président, vice-président et secrétaire ; ensuite l'assemblée s'ajourna.

E. DALAIRE,  
Président,  
J. N. CHASSÉ,  
Secrétaire.

AGRICULTURE.

(Suite et fin.)

Si notre pays était situé à dix degrés plus au nord qu'il ne l'est, nous pourrions être excusables de chercher à gagner le sud ; mais quels ne sont pas nos avantages ? nous avons un sol supérieur en fertilité à celui de beaucoup d'autres pays ; nous jouissons d'un climat salubre, favorable à l'agriculture, et susceptible d'être encore amélioré par les défrichements et un système d'égout plus parfait. Nous avons des moyens de communication par rivières, lacs et canaux, qui ne sont surpassés nulle part, qui s'étendent par le pays jusqu'à la distance de cinq cents lieues de la mer, et dont les branches se portent de la ligne principale de navigation dans

toutes les directions. Ces branches peuvent n'être pas toutes navigables présentement ; mais elles sont susceptibles de le devenir, d'être rendues telles, et de fournir par là de l'emploi à ceux qui nous laissent, faute d'être employés. Par quels moyens nous attendons-nous à améliorer l'état de notre pays et à tirer le meilleur parti de nos avantages naturels ? Nous ne pouvons certainement par le mettre plus au sud pour en adoucir le climat. Si nous avons besoin d'énergie et d'argent pour le faire prospérer, qu'est-ce qui nous empêche d'avoir l'une et l'autre, quand l'une et l'autre sont à notre portée ? Nous ne pouvons pas les importer d'un autre pays pour notre profit, bien que des personnes possédant ces moyens, et venant résider parmi nous, puissent les faire valoir à leur grand avantage, en tirant parti de ce que nous négligeons. Sommes-nous ici des enfants, incapables de rien faire par nous-mêmes et pour nous-mêmes, de nous aider, en un mot ? Si nous étions tels, nous aurions honte de l'avouer. Nous tirons notre origine des mêmes nations qui ont peuplé les Etats-Unis, et nous ne ferions pas honneur à nos ancêtres, si nous ne nous efforcions pas d'égalier en tout nos voisins. Qu'est-ce qui nous rendrait inférieurs à eux, si ce n'était un manque de patriotisme qui nous ferait imaginer qu'il nous est impossible de les égaler ? Si nous avons besoin d'exemples d'amélioration et d'énergie pour les imiter, du moins n'avons nous pas besoin d'abandonner les terres de nos pères pour les trouver. Nous ne sommes que la postérité dégénérée des deux grandes nations, si en voyant nos compatriotes nous laisser faute d'emploi, nous nous contentons de nous plaindre de notre sort, sans prendre des mesures immédiates pour donner de l'emploi à ces personnes, et améliorer notre situation, quand les moyens de le faire sont en notre pouvoir. Supposé que nous imaginions que ces moyens ne sont pas en notre pouvoir, dans les circonstances actuelles ; nous demanderions de quel endroit de la terre ils nous pourraient venir ? C'est aux habitants même du Canada qu'il appartient de l'améliorer de le faire prospérer, et ils seraient indignes de posséder un si beau pays, s'ils négligeaient de le faire, ou se laissent persuader, qu'ils sont incapables de le faire. S'il existe, au moment actuel, quelque obstacle au progrès et à la prospérité de notre pays, qui, à part de nous-mêmes, sera capable, ou prendra sur lui d'y remédier ? Nous ne sommes pas des enfants ; nous sommes des hommes, et nous devons agir comme des hommes, en adoptant d'un coup toutes les mesures nécessaires pour avancer le bien être de notre pays et de nos compatriotes. On aura mille fois plus de difficultés à appréhender, en cherchant à améliorer son sort par tous moyens autres que ceux qu'on peut employer sans danger ou sans obstacle. Créons-nous un capital sur lequel nous puissions compter et que nous puissions retenir. Tout autre capital que nous pourrions appeler et avoir à notre aide, nous laissera, augmenté par le produit de notre industrie. Les fonds exigés pour l'amélioration convenable de l'agriculture ne seraient pas très considérables. Il ne serait ni nécessaire ni à propos de faire des dépenses folles ou extravagantes ; mais en gardant une juste mesure, on ne pourrait dépenser de l'argent d'une manière plus avantageuse au pays qu'en l'employant à augmenter ses productions, puisque ce sont les champs du Canada qui doivent soutenir notre industrie et notre commerce, nourrir nos villes et nos villages, et former un revenu pour le maintien de notre gouvernement. C'est un fait évident de soi et qui n'a pas besoin d'être prouvé, que nul pays, nul peuple ne peut acheter plus qu'il ne peut vendre, s'il paie ce qu'il achète. Il est donc manifeste que si nous voulons améliorer l'état de notre industrie et de notre commerce, de nos villes et de nos villages, nous devons commencer par augmenter la quantité et la valeur des productions créées annuellement par la culture de nos terres. La grande erreur de notre système, c'est que nous avons employé des capitaux à bâtir et embellir des villes et des villages, au lieu de les appliquer à l'amélioration des campagnes, et à l'augmentation de leurs productions. Nous en pouvons voir maintenant les conséquences dans le nombre des maisons et des magasins qui ne sont ni loués ni occupés, dans la prospérité de l'industrie et du commerce ne dépend pas principalement de la prospérité des campagnes. Que le pays produise

abondamment tout ce qu'il est en état de produire, et nous aurons à notre disposition des valeurs réelles à exporter, lorsqu'on le pourra faire avantageusement, et ce qui ne pourra pas être exporté servira à établir des manufactures, et à les maintenir, lorsqu'elles auront été établies. Il est inutile de bâtir des magasins pour y vendre des marchandises, si les moyens d'acheter manquent. Les manufactures ne peuvent point prospérer dans un pays qui n'est pas florissant, à moins que les effets manufacturés ne puissent être vendus avec profit à des chaland étrangers, et c'est, suivant nous, ce à quoi nos manufacturiers ne pourraient pas s'attendre. Le plus qu'ils pourraient attendre, ce serait de trouver à vendre leurs articles dans le pays ; leur trafic serait en conséquence limité, et nous ne pourrions jamais compter sur les produits de l'industrie comme notre principale ressource, avant que notre population eût acquis un immense accroissement. Des manufactures domestiques peuvent nous être avantageuses jusqu'à un certain point ; mais ceux qui s'attendraient à voir le pays parvenir par leur moyen seul à une grande prospérité seraient frustrés dans leur attente.

Notre but, en écrivant cet article, est de nous efforcer de donner à tous ceux qui le liront une idée favorable de ce pays, et de les convaincre que ceux qui l'habitent

ont le pouvoir et les moyens nécessaires pour le faire prospérer, pour le rendre aussi florissant que tout autre pays de ce continent, et qu'ils n'ont pour cela qu'à user de ces moyens judicieusement. Il nous est honorable de compter sur nous-mêmes et sur les vastes ressources qui sont à notre disposition. Nous n'avons qu'à nous louer de notre situation et des avantages que nous possédons, et si nous croyons avoir été frustrés dans nos attentes, il nous serait fort à propos d'examiner quelles étaient ces attentes, pour voir si celles de nos attentes, ou de nos espérances qui ne se sont pas réalisées, étaient raisonnables ou non, ou s'il y a eu ou non de notre faute. Ce que nous désirons le plus ardemment, c'est de voir tous les membres de la société canadienne s'unir au cœur et de la main dans leurs efforts pour trouver ce qu'il y a à faire pour avancer la prospérité générale du pays, et adopter promptement les mesures propres à amener cet heure ux résultat. Il n'y a rien à espérer pour notre pays ou pour sa prospérité, tant qu'il sera agité par des partis à vues aussi opposées que le sont entre eux les pôles de la terre. Que l'amour du pays, de la patrie, l'empire sur toute autre considération. L'union du peuple rend un pays florissant et heureux, mais le mésaccord et les dissensions de parti peuvent tout ruiner. On ne peut

s'attendre à voir adopter des mesures pour le bien général, si l'on ne peut s'accorder sur le choix de ces mesures. Il viendra un temps où ceux qui nous succéderont seront étonnés de voir que nous n'aurons pas su profiter des occasions que nous aurons eues d'avancer et d'assurer notre prospérité, à une époque où il y avait progrès dans les autres pays. Nous espérons que ces suggestions pourront induire quelque personne plus capable que nous ne le sommes de discuter le sujet, à s'en emparer et à le traiter comme il devrait l'être. Nous désirons toute intention d'offenser ou de blesser qui que ce soit : notre seul but est d'avancer le bien général du pays dans lequel nous vivons ; et cela, par des moyens autres que ceux que nous suggérons, si peut en être proposé de meilleurs, de plus honorables, et de mieux adaptés à notre position, comme faisant partie de l'empire britannique. Dans les pays de nos pères, des hommes de tous les partis peuvent s'unir de la manière la plus cordiale pour l'avancement des intérêts de l'agriculture, persuadés qu'ils sont que sa prospérité dépend le bien-être général de la population.

CORRESPONDANCE.

Mr. D. N. St. C.—Sherbrooke.—Lettre reçue. L'Ordre Social sera expédié aux 14 nouveaux abonnés, aussitôt qu'il sera publié. Agréer monsieur, nos plus sincères remerciements pour le zèle que vous montrez à la propagation de notre nouveau journal.

Stanislas Drupéau, PROPRIÉTAIRE.

PROSPECTUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauvent le monde.—Ryancy

APPEL

Aux abonnés de l'AMI DE LA RELIGION,  
AINSI QU'aux autres  
AMIS DE L'ORDRE.

Depuis un an, des hommes mus par le génie du mal ont entrepris dans notre Canada, une guerre impie et sacrilège contre la Religion, la Morale et les principes immuables sur lesquels repose la société. On les voit chaque jour faire de coupables efforts pour égarer l'esprit des classes laborieuses, pour exciter la haine des pauvres contre les riches, pour détruire tout vestige de religion et de morale et renverser l'ordre social. Pour parvenir à leur but criminel, ils subventionnent des journaux qui vomissent chaque jour dans leurs feuilles empoisonnées, le mensonge, la calomnie, l'injure contre tout ce qu'il y a de respectable et de vénéré. Ces journaux, ils les répandent partout, ils en inondent les villes et les campagnes.

« Ils parlent de liberté ; et nous trouvons au fond de leurs doctrines un joug insupportable qui révolte et flétrit les plus nobles instincts de l'humanité. Ils parlent d'égalité ; mais ils ne vous disent pas que leurs systèmes insensés conduiraient à l'égalité devant la misère en faisant appel aux plus mauvaises passions, à l'envie, à la jalousie, à la haine de toute supériorité ! Ils parlent de fraternité ; et ils ne cessent de travailler à exciter les pauvres contre les riches, les ouvriers contre ceux qui les emploient, ceux qui ne possèdent rien contre ceux qui possèdent quelque chose. »

En face de la propagande que ces hommes font avec une constance et une énergie diaboliques, les gens de bien, les amis de l'ordre, les défenseurs de la société, garderont-ils un lâche et coupable silence ? Laisseront-ils le génie du mal faire de notre patrie une terre de désolation et de ruines ? Non ; nous ne le croyons pas. Les hommes honnêtes ont vu dans l'élection qui vient de se terminer, une preuve évidente de l'esprit et des sentiments qui animent ceux qui ont essayé de répandre parmi les classes pauvres de notre population, des doctrines subversives de toute morale, de tout gouvernement, de toute société. A la vue des dangers qui les menacent, les amis de l'ordre ont dû comprendre qu'il fallait opposer la propagande du bien à celle du mal ; un antidote puissant au poison ; et employer pour y parvenir les moyens dont se servent les ennemis de la société.

Plusieurs personnes ont suggéré l'idée de fonder un journal hebdomadaire qui, par la modicité du prix d'abonnement, serait à la portée de toutes les fortunes. Ce journal religieux, politique et littéraire serait consacré à la défense des vrais intérêts du peuple, de la religion et de la société. Mais, on comprend qu'un tel journal fondé, non dans des vues de spéculation ou d'intérêt privé, nécessite la coopération de tous les gens de bien ; exige l'aide de tous les amis des bons principes.

Nous suggérons donc comme moyen d'atteindre le but désirable que nous proposons, de former une association dans laquelle seront reçus tous ceux qui donneront une certaine somme limitée. Cette asso-

ciation sera composée d'actionnaires ; et pour mettre toutes les classes de la société en état de pouvoir contribuer à l'œuvre projetée, chaque part sera de DIX CHELINS chaque, payable en quatre termes par année. La réunion de tous ces dons individuels formerait le capital nécessaire pour l'établissement et l'existence du journal. L'Association n'aura aucun frais de rédaction à payer, le journal devant être sous la direction de quelques jeunes Messieurs de cette ville comme collaborateurs et de M. JACQUES CRÉMAZIE, avocat, comme rédacteur-en-Chief, qui tous, s'engageant à donner généreusement, leurs soins et leur travail à ce journal dont le premier but est de disséminer parmi le peuple, les connaissances morales et utiles et à le prémunir contre les doctrines démoralisatrices et subversives de toute société. Le nombre des actions requises est de 600. Aussitôt ce nombre rempli, une assemblée générale des actionnaires sera convoquée pour organiser l'association sur des bases solides et permanentes.

Quei est l'homme, quel est le Canadien-français qui conservant encore quelque amour pour les institutions de son pays, refusera de contribuer à une œuvre aussi éminemment sainte, aussi éminemment patriotique ?

Nous aussi, nous disons à nos compatriotes : « Venez à nous vous tous qui aimez sincèrement, d'un amour efficace, la RELIGION, la PROPRIÉTÉ, la FAMILLE, ces trois lois éternelles de la civilisation, ces trois pensées identiques de Dieu. Venez à nous, vous, Chefs de famille ; vous, savants ; vous, hommes de professions ; vous, ouvriers, propriétaires qui comprenez vos devoirs. Venez à nous, vous, fonctionnaires publics, magistrats qui exécutez les lois ; vous, maires, officiers municipaux, législateurs qui représentez les cités, les villages, les campagnes, les libertés, les besoins de la patrie. Venez à nous, Vicaires de Jésus-Christ, vous qui êtes les pères, les amis, les consolateurs de vos ouailles et qui donnez à tous la parole de Justice et de vérité. Venez à nous, vous tous qui voulez la prospérité et le bonheur de notre commune patrie. »

Ce journal paraîtra une fois par semaine et contiendra 16 pages, double colonne, de lecture, et donnera par année la matière de plus de 25 volumes ordinaires. Le prix de l'abonnement sera de DEUX PIASTRES par an, payable à la fin de chaque semestre pour les abonnés de la cité de Québec, et de SEPT CHELINS ET DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. Ce journal contiendra à chaque numéro un bulletin des nouvelles ecclésiastiques, locales et étrangères, un résumé des nouvelles politiques de la huitaine, et enfin, toutes les matières qui peuvent intéresser le lecteur Canadien.

Québec, 19 Février, 1850.

N. B.—Des listes pour recevoir les actions seront déposées à la Base-Ville, chez MM. MÉTHOT, CHINIC & Cie.—Haute-Ville, chez MM. J. & O. CRÉMAZIE.—Faubourg St. Jean, chez M. JOS. ROBITAILLE, marchand de fer, et chez M. A. ANGER, épicer, près de l'Église.—Faubourg St. Roch, chez M. CHARLES DION, instituteur, rue du Pont, et chez M. EUGÈNE BLAIS, épicer, rue de la Couronne.—Faubourg St. Vallier, chez M. J. HAMEL, épicer.